



matinée d'actualité

#MACompétences



AVEC LA PARTICIPATION DE LA COMMISSION NATIONALE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE ET DU COPANEF

Organismes de formation : pour faciliter l'accès à vos certifications, structurez-les en blocs de compétences

Mardi 28 juin 2016, MGEN, Paris

de 9 heures à 13 heures

La loi du 5 mars 2014, prenant acte des besoins du marché du travail et de la demande sociale, a inscrit le bloc de compétences comme entité éligible au compte personnel de formation.

En 2015, cette notion de blocs a fait l'objet, par la Commission nationale de la certification professionnelle, d'une définition et d'une clarification sur leurs modalités de repérage au sein du répertoire national. Par ailleurs, les partenaires sociaux ont produit une note posant une définition partagée des blocs et le rôle des acteurs aux niveaux de la branche, interbranches, et interprofessionnel. Enfin un rapport sur le sujet a été remis à la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pour permettre aux salariés et demandeurs d'emploi l'acquisition de ces blocs de compétences, les certificateurs (ministères, organismes de formation, branches professionnelles...), doivent structurer leurs certifications en groupes homogènes et cohérents de compétences permettant leur identification par la Commission nationale de la certification professionnelle et leur financement par des dispositifs de formation professionnelle continue.

Cette Matinée proposée par Centre Info, avec la participation de la CNCP et du COPANEF, donne des clés très opérationnelles aux organismes de formation pour créer ou structurer des certifications en blocs de compétences.



Préparez cette Matinée avec nous en posant vos questions en amont

Programme

O bjectifs

- Connaître les attentes des partenaires sociaux vis-à-vis des blocs de compétences
- Comprendre les mécanismes de structuration des certifications en blocs de compétences
- Identifier les exigences pour l'enregistrement au Répertoire national des certifications structurées en blocs
- Identifier les principes concrets de la formulation de compétences

P ublics cibles

- Organismes de formation publics et privés
- Services de formation continue des universités
- Cabinets conseil
- Branches professionnelles
- OPCA

P rogramme

- **8h30** • Accueil des participants.

Introduction

- Quelles sont les conditions d'éligibilité d'une formation au CPF ?
- Certifications enregistrées au Répertoire national, certifications recensées à l'Inventaire, blocs de compétences : points de repère pour l'éligibilité au CPF

Blocs de compétences : définition et impact sur la certification

- Construire des blocs de compétences: pour quelles certifications ?
- Définition et contours des blocs de compétences
- Conditions d'enregistrement au RNCP
- Ingénierie de certification et d'évaluation
- Articulation entre blocs et certification totale...

Blocs de compétences : lisibilité, passerelles et financements

- Quelles ont été les attentes des partenaires sociaux au moment de la proposition de la structuration des certifications en blocs de compétences ?
- Quelles lisibilité et cohérence des blocs de compétences ? Compétences transverses, passerelles inter certifications, CQP / CQPI...
- Quelles sont les conditions d'éligibilité au CPF sur la LNI d'une certification RNCP (dont ses blocs de compétences) et d'une certification Inventaire ?
- Quels sont les autres financements mobilisables ?
- Lien avec le décret Qualité et ses incidences

Structuration en blocs de compétences, formulation de compétences et mise en œuvre des formations

- Mécanismes de structuration en blocs de compétences (granularité, critères de constitution, intitulé, traçabilité...) et principes concrets de la formulation de compétences. Sur quels exemples peut-on s'appuyer ?
- Quelles modalités d'organisation et de mise en œuvre des formations visant des blocs de compétences ?

- **13h00** • Fin de la Matinée d'actualité

I ntervenants

- **Laurence Martin**, membre du Comité Observatoire et certifications (COC) du COPANEF
- **Corina Efrim**, Chargée de mission, Commission nationale de la Certification professionnelle (CNCP)
- Témoignage d'un organisme de formation : **Laurence Medinger**, Responsable de la Coordination de l'ingénierie pédagogique, Studialis
- **Valérie Hellouin**, spécialiste en ingénierie de certification, département Observatoire, Centre Info

A nimation

Maryline Gesbert, responsable du département Observatoire, Centre Info.

Organismes de formation : pour faciliter l'accès à vos certifications, structurez-les en blocs de compétences

Plan d'accès MGEN
3 square Max Hymans 75 015 PARIS



L'accès piéton au bâtiment MGEN s'effectue par 2 entrées :
 • depuis l'entrée principale au 87 boulevard Pasteur
 • depuis le 25-27 boulevard de Vaugirard, soit par des escalators, soit par un ascenseur panoramique depuis le trottoir public
 Une liaison piétonnière relie la gare Montparnasse au square Max Hymans

Accès au bâtiment

MGEN - Amphithéâtre Plein Ciel
 3, square Max-Hymans - 75015 Paris

L'accès piéton s'effectue par deux entrées :

- depuis l'entrée principale située 87, boulevard Pasteur ;
- depuis le 25-27, boulevard de Vaugirard, soit par les escalators, soit par un ascenseur panoramique depuis le trottoir.

Une liaison piétonnière relie la gare Montparnasse au square Max-Hymans.

L'accès au parking souterrain niveau -3 (jaune) se fait par l'entrée située 47, boulevard de Vaugirard (suivre la signalisation).

Le ticket délivré à l'entrée du parking doit être validé par l'hôtesse MGEN avant le départ.

Bulletin d'inscription



À retourner au service commercial, Centre Inffo, 4, avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
 Tél. : 01 55 93 91 82 et 01 55 93 91 83 - Fax : 01 55 93 17 28 - Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr

Matinée d'actualité du mardi 28 juin 2016

**Organismes de formation : pour faciliter l'accès à vos certifications,
structurez-les en blocs de compétences**

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Nom Prénom

Fonction Service

Entreprise ou organisme

Tél. : Fax : Courriel personnel

Adresse

N° Siret / Code APE/NAF /

N° de client Effectif

Tarif : **350 € HT, 420 € TTC** (TVA 20 %)

Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo

☐ Par chèque bancaire ☐ Par chèque postal

Date, cachet et signature